



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015  
qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les  
produits dangereux (HPR)

Date d'émission 23-juin-2022

Date de révision 23-juin-2022

Numéro de révision 1

## 1. Identification

### Identificateur de produit

Nom du produit FUEL SYSTEM CLEANER; 16OZ

### Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 99-2050

Synonymes Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Additif pour carburant

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement comme indiqué sur l'étiquette du produit

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fournisseur

K&N Engineering, Inc.  
1455 Citrus Street  
Riverside, CA 92507  
+1 469-805-6936

Courriel compliance@knfilters.com

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence Chemtrec 1-800-424-9300

## 2. Identification des dangers

### Classification

Cancérogénicité	Catégorie 1A
Danger par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

### Éléments d'étiquetage

#### **Danger**

#### **Mentions de danger**

Liquide combustible.  
Peut provoquer le cancer.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

**Incendie**

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction.

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres renseignements**

Peut être nocif par contact cutané.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance**

Non applicable.

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Solvant naphénique et paraffinique	64742-47-8	50 - 70	-	-
1-Propène, 2-méthyl-, homopolymère, produits de l'hydrofomylation, produits de la réaction avec l'ammoniac	337367-30-3	20 - 40	-	-

### 4. Premiers soins

**Description des premiers soins****Conseils généraux**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Une consultation médicale immédiate est requise. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

<b>Inhalation</b>	L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Déplacer à l'air frais. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Un œdème pulmonaire retardé peut se produire.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.
<b>Ingestion</b>	DANGER D'ASPIRATION PAR INGESTION - PEUT PÉNÉTRER DANS LES POUMONS ET CAUSER DES LÉSIONS. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, garder la tête plus basse que les hanches pour empêcher une aspiration. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

#### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Symptômes** Difficulté à respirer. Toux ou respiration sifflante. Vertiges.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Note aux médecins** En raison du danger d'aspiration, il ne faut pas faire vomir ou effectuer un lavage gastrique à moins que le risque ne soit justifié par la présence d'autres substances toxiques.

### **5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Mousse.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité au choc</b>	Aucun.
<b>Sensibilité à la décharge électrostatique</b>	Oui.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

### **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher dans le produit

déversé. S'assurer une ventilation adéquate.

**Autres renseignements** Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

#### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## **7. Manutention et stockage**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou la brume. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser avec une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

## **8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

### **Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition** Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

### **Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection à fermeture étanche.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

**Contrôles d'exposition liés à la** Éviter le rejet dans l'environnement. Les autorités locales doivent être avisées si des

<b>protection de l'environnement</b>	déversements importants ne peuvent pas être contenus.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>		
<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Couleur</b>	Incolore	
<b>Odeur</b>	Doux, Agréable, Légère, Alcool, ou Bouché	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible	
<b><u>Propriété</u></b>	<b><u>Valeurs</u></b>	<b><u>Remarques • Méthode</u></b>
<b>pH</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et plage d'ébullition</b>	> 82 °C / > 179.6 °F	
<b>Point d'éclair</b>	> 61 °C / > 141.8 °F	
<b>Taux d'évaporation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>		Aucune donnée disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité 6 ou d'explosivité</b>		
<b>Limite inférieure d'inflammabilité 1 ou d'explosivité</b>	1	
<b>Pression de vapeur</b>	<1 mm Hg	
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	0.862	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	< 0.1%	
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>		Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucune donnée disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	3.5 mm <sup>2</sup> /s	
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune donnée disponible
<b><u>Autres renseignements</u></b>		
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible.	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible.	
<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Teneur en COV</b>	100	
<b>Masse volumique du liquide</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible	

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.



<b>STOT - exposition unique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Non considéré comme nocif pour la vie aquatique. Les déversements importants ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Solvant naphtéinique et paraffinique 64742-47-8	-	LC50: =45mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =2.2mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =2.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-

**Persistance et dégradation** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Mobilité dans le sol** Aucun renseignement disponible.

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

## 13. Données sur l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

## 14. Informations relatives au transport

**DOT** Non réglementé

**TMD** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Règlements internationaux

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

#### Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

#### Règlements fédéraux aux États-Unis

##### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

##### **SARA 311/312 Catégories de dangers**

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

##### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

##### **CERCLA**

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

#### États-Unis - Réglementations des États

##### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

##### **Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en vertu des règlements d'État sur le droit à l'information

#### Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

**Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA** Non applicable

## **16. Autres informations**

<b>NFPA</b>	<b>Risques pour la santé</b> 2	<b>Inflammabilité</b> 2	<b>Instabilité</b> 0	<b>Dangers particuliers</b> -
<b>HMIS</b>	<b>Risques pour la santé</b> 2	<b>Inflammabilité</b> 2	<b>Dangers physiques</b> 0	<b>Protection individuelle</b> X

Légende Étoile des risques chroniques \* = *Danger chronique pour la santé*

Légende Étoile des risques chroniques \* = *Danger chronique pour la santé*

#### **Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

---

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

**Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS**

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

**Date d'émission** 23-juin-2022

**Date de révision** 23-juin-2022

**Note de révision** Libération initiale.

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**